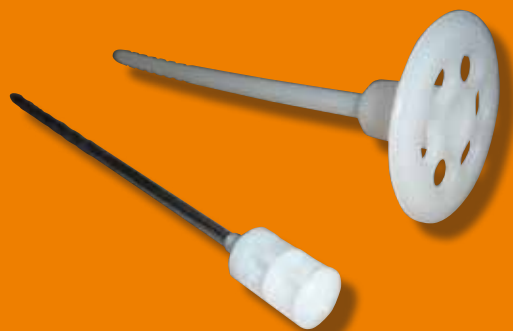




PRB

CHEVILLE HYDRO ISOLANT



CHEVILLES À FRAPPER EN PVC
CLOU MÉTAL

DOMAINE D'EMPLOI

MURS EXTÉRIEURS

• USAGE

Chevilles à frapper sous ATE, pour la réalisation d'un montage à « fleur » pour les isolants en mousse de PSE (polystyrène blanc et gris) et laine minérale (panneaux en laine de roche), rapportés en façade dans le cadre d'une ITE (Isolation Thermique Extérieure).
Peut également être utilisées pour la fixation de panneaux extrudés..

• AVANTAGES

- Certifiée pour les classes de matériaux tels que : le béton (A), la brique pleine (B) et la brique silico calcaire (B), blocs en granulats de béton (A), la pierre.
- Les briques alvéolaires, briques creuse et briques monomur (c).
- Blocs de béton creux en agrégats allégés (c).
- Béton cellulaire autoclavé (E).
- Exclusivement réservé pour une pose à « fleur » de l'isolant.
- Fixations les plus couramment utilisées pour la pose de panneaux en polystyrène expansé.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Longueurs en mm	70, 90, 120, 140, 160, 180, 200, 220, 240, 260, 300, 340
- Diamètre de perçage (foret)	10 mm
- Profondeur d'encrage	60 mm
- Mode d'encrage et d'expansion	Frappe
- Agrément Technique Européen	AT-15-4399/2005, ATE 07/0221

PRB

CHEVILLE RPE ISOLANT



CHEVILLES À FRAPPER EN PVC
CLOU PLASTIQUE

DOMAINE D'EMPLOI

MURS EXTÉRIEURS

• USAGE

Chevilles à frapper sous ATE, pour la réalisation d'un montage à « fleur » exclusivement réservé pour des isolants en mousse de PSE (polystyrène blanc et gris), rapportés en façade dans le cadre d'une ITE (Isolation Thermique Extérieure).
Peut également être utilisées pour la fixation de panneaux extrudés.

• AVANTAGES

- Certifiée pour les classes de matériaux tels que : le béton (A), la brique pleine (B) et la brique silico calcaire (B), blocs en granulats de béton (A), la pierre.
- Exclusivement réservé pour une pose à « fleur » de l'isolant.
- Fixations les plus couramment utilisées pour la pose de panneaux en polystyrène expansé.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Longueurs en mm	70, 90, 120, 140, 160, 180, 200, 220
- Diamètre de perçage (foret)	10 mm
- Profondeur d'encrage	25 mm minimum
- Mode d'encrage et d'expansion	Frappe
- Agrément Technique Européen	AT-15-3248/98 + annexe n°1 ATE 07/0291